

La Branche EPNL

Table des matières

<i>La Branche EPNL en quelques chiffres</i>	2
<i>Les missions d'une Branche</i>	2
<i>La Branche et l'Institution Enseignement catholique</i>	3
<i>Primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche sauf sur certains thèmes</i>	3
<i>Pour aller plus loin</i>	4

Il n'y a pas de définition de la Branche. Elle est souvent assimilée à une Convention Collective et à un [IDCC](#), ce qui est certainement une erreur. Nous nous contenterons de la définir par ses missions (voir ci-dessous) et son animation.

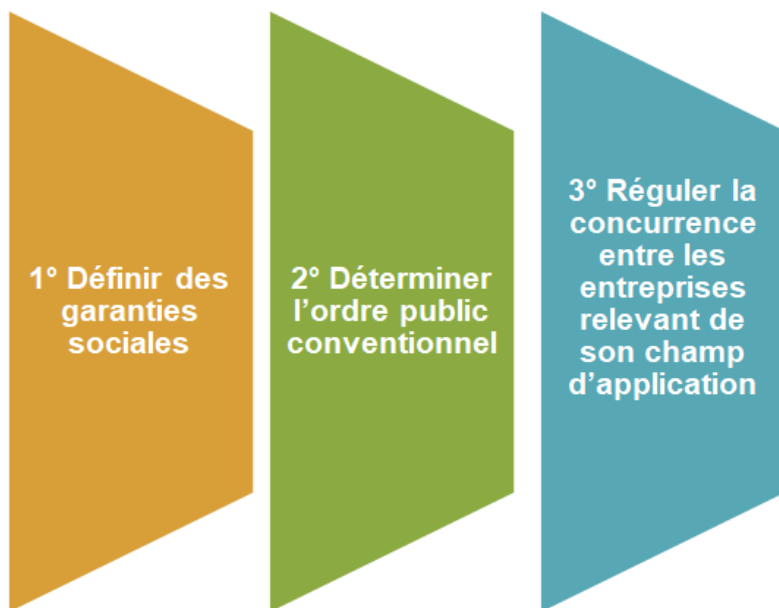
Elle est en effet animée paritairement, c'est-à-dire par les organisations représentatives des employeurs ([CEPNL](#)) et des salariés (FEP CFDT, F&D CFTC, SPELC) qui signent des textes qui s'appliquent obligatoirement aux [OGEC](#) et à leurs salariés et qui gèrent paritairement des régimes de protection sociale ([EEP Santé](#), [EEP prévoyance](#)) et des fonds mutualisés à [AKTO](#) (EEP formation).



La Branche EPNL en quelques chiffres

- **7500 établissements**
(5100 OGEC, 5 universités et instituts catholiques, l'ILEPS, l'ICES)
- **2,2 millions** d'élèves et étudiants
- **Env. 230 000 « d'actifs »** (ou personnes qui y travaillent env. 100 000 salariés + 131 000 enseignants agents publics) + **30 000 bénévoles**
- **6,5 milliards € de masse salariale** globale
(1,8Mds€ salariés chiffres de la collecte OPCALIA (dont enseignants du supérieur) / 4,7 Mds€ pour les enseignants agents contractuels de l'Etat - PLF 139)
- **des régimes mutualisés de protection sociale** au niveau de la Branche (TPE – PME):
 - 3 régimes de prévoyance mutualisés par typologie de personnel (enseignants / cadres et non cadres),
 - un régime de frais de santé mutualisé pour les salariés,
 - un fonds social pour les adhérents des régimes mutualisés.
- une « enveloppe » de **fonds mutualisés de formation professionnelle** (OPCO AKTO)
- une **convention collective** (9 conventions collectives regroupées en sections)

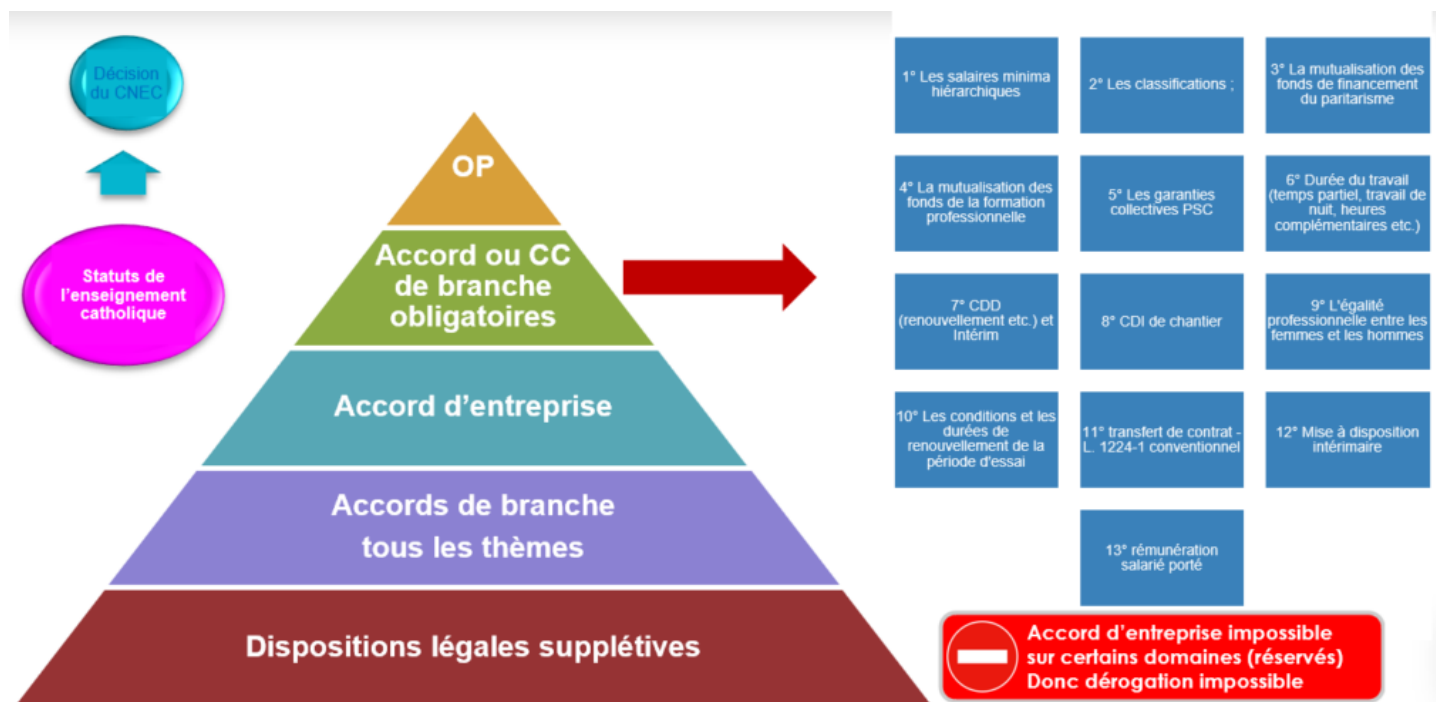
Les missions d'une Branche



La Branche et l'Institution Enseignement catholique

- L'Institution Enseignement catholique fonctionne selon ses règles (Statut).
- La Branche fonctionne dans le cadre du paritarisme en application du Code du travail.
- La Branche est celle de l'Institution mais elle n'est pas l'Institution.

Primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche sauf sur certains thèmes



Pour aller plus loin

Présentation créée pour un MOOC « parcours de formation des bénévoles du réseau des OGEC »